



Document de séance

B8-0516/2016

27.4.2016

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

déposée conformément à l'article 133 du règlement
sur le programme Odysseus et le service volontaire européen

Ramón Jáuregui Atondo, Jonás Fernández

Proposition de résolution du Parlement européen sur le programme Odysseus et le service volontaire européen

Le Parlement européen,

- vu les articles 1 et 3 du traité sur l'Union européenne et l'article 165, paragraphe 2, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,
 - vu l'article 133 de son règlement,
- A. considérant que le service volontaire européen est essentiel à l'éveil d'une conscience commune européenne, qui contribue à son tour à la réalisation de l'objectif d'une "fédération européenne";
- B. considérant que le service volontaire européen concourt aussi à la promotion des valeurs de l'Union européenne, notamment la solidarité, la paix et la diffusion des droits de l'homme grâce à l'engagement actif des jeunes européens;
- C. considérant que seuls 0,01 % des jeunes âgés de 18 à 30 ans ont participé au service volontaire européen en 2014;
- D. considérant que le service volontaire européen souffre d'un net déficit de notoriété auprès de sa population cible;
- E. considérant qu'il est avéré que certaines barrières à l'entrée compliquent l'adhésion directe au service volontaire européen;
- F. considérant qu'il est urgent d'améliorer et de rénover le service volontaire européen afin de remédier à ces lacunes;
1. demande à la Commission de préparer une proposition législative en vue de transformer le service volontaire européen selon les orientations proposées par le programme Odysseus, et notamment d'ajouter ce nom à la nouvelle version du service.